

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
VILLAGE SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 1 novembre 2023 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée  
Mme Jade Charest  
M. Stéphane Arbour  
Mme Lyne Rivest  
M. Denis Parent  
M. Benoît Duval

Absent:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2023
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Résolution adoption des réunions régulières du conseil année 2024
- 9- Préparation budget 2024
- 10- Distribution du pamphlet pour la guignolée
- 11- Rémunération directrice générale et concierge année 2024
- 12- Régime retraite directrice générale et greffière-trésorière
- 13- Rémunération des élus année 2024
- 14- Dépôt par les élus déclaration pécuniaire
- 15- Demande aide financière Opération Nez Rouge
- 16- Demande aide financière Fondation Philippe Laprise
- 17- Octroi contrat / Les construction Vincent Senécal inc.
- 18- Résolution achat de mobilier urbain
- 19- Varia
- 20- Période de question
- 21- Levée de l'assemblée

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2- MOT DE BIENVENUE**

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.2023-11-092**

**Sur proposition M. Benoît Duval appuyé par Mme Mélanie Lavallée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

#### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2023**

R.2023-11-093

Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par M. Denis Parent, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 octobre 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

#### **5- DEMANDE VERBALE**

Aucune demande verbale

#### **6- CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de deux cent soixante-seize mille cent quarante-trois et trente-cinq dollars (276 143.35\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 530 894.82\$.

#### **7- COMPTES DU MOIS**

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de vingt-quatre mille trois cents trente et un et quatre-vingt-dix dollars (24 331.90\$) chèques numéro 202300119 à 202300132 et un montant de 24 637,25\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2023-11-094

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Jade Charest, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de vingt-quatre mille trois cents trente et un et quatre-vingt-dix dollars (24 331.90\$) chèques numéro 202300119 à 202300132 et un montant de 24 637,25\$ en paiement sur accès D'affaires.

**ADOPTÉE**

#### **8- RÉSOLUTION ADOPTION DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL ANNÉE 2024**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le conseil municipal peut dans le courant de l'année en cours changer le dit calendrier par nouvelle résolution et publication d'un avis public;

En conséquence

R 2023-11-095

Il est proposé par M. Denis Parent  
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 heures :

- |               |            |
|---------------|------------|
| · 17 janvier  | 7 février  |
| · 13 mars     | 3 avril    |
| · 1 mai       | 5 juin     |
| · 3 juillet   | 14 août    |
| · 4 septembre | 2 octobre  |
| · 6 novembre  | 4 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice municipale et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **9- PRÉPARATION DU BUDGET 2024**

Une rencontre aura lieu vendredi le 24 novembre 2023 à 17H30 pour la préparation du budget 2024, il en découle cette résolution :

**R 2023-11-096**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 800.00\$ pour le souper suite à la préparation du budget 2024.

**ADOPTÉE**

#### **10- DISTRIBUTION DU PAMPHLETS POUR LA GUIGNOLÉE**

**R 2023-11-097**

Il est proposé par Mme Jade Charest  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise une dépense de 120.00\$ pour la distribution de deux pamphlets pour la guignolée.

**ADOPTÉE**

#### **11- RÉMUNÉRATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET CONCIERGE ANNÉE 2024**

**R 2023-11-098**

Il est proposé par M. Stéphane Arbour  
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une augmentation de 3.8% pour le salaire de la directrice générale et greffière-trésorière et la concierge pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

#### **12- RÉGIME DE RETRAITE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**R 2023-11-099**

Sur proposition de Mme Jade Charest  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise une dépense 3 700.00\$ à titre de régime retraite à la directrice générale et greffière-trésorière, pour l'année 2023 qui équivaut à 6% du salaire annuel, une preuve de REER devra être déposé à la table du conseil.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ANNÉE 2024**

Comme le stipule le règlement 2019-063, intitulé « Règlement ayant pour effet de fixer la rémunération des membres du Conseil conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux et d'abroger le règlement 2017-053 » à l'article 9 on y lit : La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada du mois de septembre, en conséquence l'IPC de septembre 2023 est de 3.8%.

#### **14- DÉPÔT PAR LES ÉLUS DÉCLARATION PÉCUNIAIRE**

Comme le stipule la Loi, les élus doivent déposer à la table du conseil une déclaration pécuniaire, pour l'année 2023, les élus suivants ont déposés leur déclaration pécuniaire :

Roland Charest, maire

Mélanie Lavallée, conseillère

Stéphane Arbour, conseiller

Denis Parent, conseiller

Jade Charest, conseillère

Lyne Rivest, conseillère

Benoit Duval, conseiller

#### **15- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / OPÉRATION NEZ ROUGE**

Aucune proposition

#### **16- DEMANDE D'AIDR FINANCIÈRE / FONDATION PHILIPPE LAPRISE**

Aucune proposition

#### **17- OCTROI DE CONTRAT / LES CONSTRUCTIONS VINCENT SENÉCAL INC.**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Village Saint-Pierre va recevoir une subvention de 34 995\$ dans le cadre du programme FRR;

EN CONSÉQUENCE

**R 2023-11-100**

Il est proposé par Mme Mélanie Lavallée  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroi le contrat à l'entrepreneur Les constructions Vincent Senécal inc. pour fabriquer un gazébo et des dalles de béton pour une dépense de 33 800\$ (taxes

applicables non comprises). Cette dépense sera prix dans le surplus libre de la municipalité. Que le conseil autorise Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente.

**ADOPTÉE**

### **18- RÉSOLUTION ACHAT DE MOBILIER URBAIN**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Village Saint-Pierre va recevoir une subvention de 34 995\$ dans le cadre du programme FRR;

EN CONSÉQUENCE

**R 2023-11-101**

Il est proposé par Mme Jade Charest  
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement que le conseil municipal octroi le contrat à Patio Drummond pour l'achat de mobiliers urbain pour une dépense de 8 800\$ (taxes applicables non comprises). Cette dépense sera prix dans le surplus libre de la municipalité.

**ADOPTÉE**

### **19- VARIA**

### **20- PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

### **21-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R 2023-11-102**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

**ADOPTÉE**

Signé  
Roland Charest  
Maire

Signé  
Édith Gagné  
Directrice générale, Greffière-trésorière